

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2017

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard (à partir de 20h45), Stanislas Halphen, Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Albert Da Silva, Alexis Foret, Claudie Mory (à partir de 20h50), François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole, Claude Thomas-Collombier, Gabriel Laumosne, Yann Ombrello, Frédéric Henriot (à partir de 20h50 ; jusqu'à 23h15), Raymond Raphaël, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charousset, Patrick Bernert, Rachid Redouane.

Absents excusés représentés :

Marie-Pierre Digard (jusqu'à 20h45)
Véronique France-Tarif
Claudie Mory (jusqu'à 20h50)
Frédéric Henriot (jusqu'à 20h50 et à partir de 23h15)
Isabelle Ladousse
Rémi Darmon

Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Michèle Viala
Pouvoir à Elisabeth Caux
Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Pouvoir à Astrid Auzou-Connes

Absent : M. Charousset, à partir de 00h30.

Nombre de conseillers en exercice 33
Nombre de présents à 20h30 27
Nombre de votants 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Mireille Ramos est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
03-févr	17-15	Adoption de l'avenant au lot n°2 (installation scénique) du marché 2016-08 relatif à l'acquisition de mobilier, de matériel scénique et hifi, d'un piano, d'équipements de téléphonie, réseau et wifi, attribué à la société D6 BELL LIGHT. Cet avenant est sans incidence financière
03-févr	17-16	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du boulodrome au profit de l'association Ferdowski pour l'organisation d'une fête du feu le mardi 14 mars 2017
16-févr	17-17	Convention de partenariat avec la base de loisirs « La Musardière » de Léry-Poses concernant l'hébergement de 7 jeunes et 2 animateurs du 10 au 13 avril 2017, pour un montant de 840 € TTC
07-févr	17-18	Convention de formation passée avec l'Union nationale des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA) 17 rue Rémy Dumoncel – 75698 Paris Cedex 14, pour 2 agents municipaux pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur initial. Le montant de la dépense s'élève à 350 € TTC
16-févr	17-19	Adoption d'un marché n°2017-04 relatif à la maintenance et l'assistance à l'utilisation de progiciels CIRIL, pour un montant forfaitaire annuel de 22 896,56 € HT
16-févr	17-20	Adoption d'un contrat n°2017-05D relatif à la maintenance préventive d'un massicot, attribué à la société REMAG89, pour un montant forfaitaire annuel de 650 € HT
21-févr	17-21	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bassin extérieur et des vestiaires du stade nautique municipal au profit du Club Athlétique d'Orsay section Triathlon pour l'organisation de l'Aquathlon le dimanche 21 mai 2017
21-févr	17-22	Adoption d'un avenant n°2 au marché n°2014-18 relatif à la vérification périodique des installations électriques, gaz, ascenseurs, tables élévatrices, monte-plats, plateforme élévatrice pour personne à mobilité réduite, de protection foudre et des systèmes de climatisation, attribué à la société SOCOTEC. Le montant de l'avenant s'élève à 354€
21-févr	17-23	Convention de formation passée avec la Ligue Française pour la Santé Mentale – 11 rue Tronchet 75008 Paris, pour un agent municipal, sur le thème « Les violences familiales : le travailleur social face à la police et à la justice ». Le montant de la dépense s'élève à 40€ TTC
21-févr	17-24	Convention relative à l'utilisation de l'orgue de l'église St Martin-St Laurent entre la commune d'Orsay, la paroisse St Martin – St Laurent, l'association des amis de l'orgue d'Orsay et la Communauté Paris-Saclay

01-mars	17-25	Contrat de mise à disposition d'un petit train 3 wagons, avec chauffeur, de la société française d'attelage de publicité et d'animation sis 30 rue Gabriel Réby 95870 Bezons au profit du service des sports de la commune d'Orsay le 20 mai 2017 pour la fête du sports et le festival Street art. Le montant de la dépense s'élève à 1 460€ TTC
01-mars	17-26	Adoption de l'avenant au contrat n°2013-18D relatif à la maintenance du matériel de désenfumage dans divers bâtiments communaux, attribué à la société SIIDEF. Le montant de l'avenant s'élève à 73,20€ TTC
01-mars	17-27	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Marie Thérèse Eyquem au profit du Club Athlétique d'Orsay section gym aux agrès pour l'organisation d'une fête de fin d'année le dimanche 18 juin 2017
03-mars	17-28	Convention avec l'association GIV à l'occasion du festival « Street Art Paradise » organisé par le service municipal de la Jeunesse. Le montant de la dépense s'élève à 800 € TTC
03-mars	17-29	Convention de formation passée avec l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation – INAVEM – 27 avenue Parmentier 75011 Paris, pour un agent municipal sur le thème « les techniques de debriefing ». Le montant de la dépense s'élève à 600 € TTC
07-mars	17-30	Signature d'une convention de partenariat en matière de fiscalité directe locale avec la direction départementale des finances publiques en vue de la création d'un observatoire de la fiscalité locale.
03-mars	17-31	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit de l'Association « Local de l'Université Paris Saclay » « Cellule de réponse rapide »
03-mars	17-32	Adoption du contrat n°2016-05D relatif à la vérification et à la maintenance des défibrillateurs de la commune d'Orsay, attribué à la société SP ENSEIGNEMENT, pour un montant forfaitaire annuel de 630 € HT dans le cadre du poste 1 et avec un maximum annuel seul de 3 000 € HT pour le poste 2
03-mars	17-33	Contrat de partenariat entre la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Tati (MJC Tati) et la commune d'Orsay relatif à l'organisation d'un spectacle tout public à l'attention des Orcéens dans le cadre du carnaval d'Orsay 2017. Le montant de la dépense s'élève à 3 033.12 € TTC
03-mars	17-34	Contrat de cession du droit d'exploitation du concert Batuk'action par « Imagin'action – Compagnie du Regard » passé avec le producteur Jean-François RINGOT, pour les enfants et les parents de la commune d'Orsay. Le montant de la dépense s'élève à 600 € TTC
07-mars	17-35	Adoption d'un avenant n°2 au marché n°2014-13 relatif à l'entretien et à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la ville et du CCAS avec gestion de l'énergie, attribué à la société DALKIA France. La redevance complémentaire en contrepartie des prestations supplémentaires induites par l'avenant n°2 s'élève à 1 891.80 € TTC

TIRAGE AU SORT DES MEMBRES EXTERIEURS AU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA COMMISSION EXTRAMUNICIPALE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Par délibération n° 2017-10 du 21 février 2017, 10 élus ont été désignés pour représenter la ville à la Commission extramunicipale des marchés d'approvisionnement. Aujourd'hui, il est proposé, pour plus de transparence, de procéder au tirage au sort des membres de la société civile ayant candidaté.

Ont été tirés au sort :

- ✓ Colette ANDRIBET
- ✓ Frédéric BOJMAN
- ✓ Agnès CABADI
- ✓ Juliette CHAZAN
- ✓ Martine DURAND
- ✓ Emmanuelle LATREILLE
- ✓ Jean-Christophe PERAL
- ✓ David SAUSSOL
- ✓ Jean-Louis WACHTHAUSEN
- ✓ Noëlle WALTER

Suppléants :

- ✓ Marie-Edwige AILLOUD
- ✓ Mathilde ARNAUD

2017-22 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2017

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Charoussel, M. Bernert, M. Redouane), 1 abstention (Mme Danhiez) :

- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2016 – recettes d'investissement : 283 283,42 €.
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2016 – dépenses d'investissement : 616 815,83 €.
- **Approuve** par anticipation le résultat final de l'exercice 2016 tel qu'il se présente ci-dessous :

Résultat final de la section fonctionnement (A) : **+ 4 250 567,52 €**

- résultat final hors RAR de la section investissement : - 1 674 607,06 €

- solde des restes à réaliser : - 333 532,41 €

- résultat final de la section investissement avec RAR (B) : **- 2 008 139,47 €**

- résultat de fonctionnement reporté (A + B) : **+ 2 242 428,05 €**

- **Approuve** l'affectation provisoire pour un montant de 2 008 139,47 € du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2016 en section d'investissement en 2017.
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif de la commune par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement du budget primitif de la commune par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.

- Approuve globalement le budget primitif de la commune pour l'exercice 2016 tel qu'il lui est présenté ci-après :

Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 427 986,34 €	5 667 826,59 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	13 881 500,00 €	13 920 540,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (SRU et FPIC)	920 000,00 €	456 600,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 633 558,00 €	1 709 551,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	841 540,00 €	670 953,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	73 750,00 €	124 444,00 €
68 PROVISIONS POUR RISQUES	50 000,00 €	145 600,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	22 828 334,34 €	22 695 514,59 €
023 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	2 720 274,15 €	3 471 076,46 €
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	676 725,00 €	1 205 596,00 €
043 OPE D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		466 750,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 396 999,15	5 143 422,46
TOTAL	26 225 333,49	27 838 937,05

Recettes de fonctionnement	BP 2016	bp 2016
013 ATTENUATION DE CHARGES	230 000,00 €	239 700,00 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 050 038,00 €	3 067 241,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	17 572 172,00 €	17 695 041,00 €
74 DOTATIONS-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 395 664,00 €	2 632 977,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	362 600,00 €	368 500,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	143 348,00 €	112 700,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	85 000,00 €	328 600,00 €
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROV.		
TOTAL DES RECETTES REELLES	24 838 822,00 €	24 444 759,00 €
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	185 000,00 €	685 000,00 €
043 OPE D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		466 750,00 €
002 résultat de fonctionnement reporté	1 201 511,49 €	2 242 428,05 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 386 511,49	3 394 178,05
TOTAL RECETTES	26 225 333,49	27 838 937,05

Dépenses d'investissement	BP 2016	RAR 2016	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			155 131,00 €	155 131,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 507 800,00 €		2 168 139,00 €	2 168 139,00 €
166 REFINANCEMENT DE DETTE			3 283 024,00 €	3 283 024,00 €
16 CREDIT REVOLVING	924 000,00 €		900 000,00 €	900 000,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	450 577,76 €	121 393,10 €	302 511,00 €	423 894,10 €
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	500 000,00 €		- €	- €
21 IMMOBILISATION CORPORELLES	2 355 205,52 €	423 581,87 €	4 013 134,46 €	4 436 716,33 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 104 261,93 €	71 850,86 €	95 000,00 €	1 66 850,86 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	7 851 845,21 €	616 815,83 €	10 926 939,46 €	11 543 755,29 €
00 résultat d'investissement reporté	1 198 398,46 €		1 674 607,06 €	1 674 607,06 €
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	185 000,00 €		685 000,00 €	685 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 948 000,00 €		1 800 000,00 €	1 800 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 331 388,46 €		4 159 607,06 €	4 159 607,06 €
TOTAL DEPENSES	11 183 233,67 €	616 815,83 €	15 086 546,52 €	15 703 362,35 €

Recettes d'investissement	RAR 2016	RAR 2016	BP 2017	BUDGET TOTAL 2017
024 PRODUITS DE CESSION	500,00		1 350 500,00 €	1 350 500,00 €
10 DOTATIONS- FONDS DIVERS ET RESERVES	510 142,49		456 000,00 €	456 000,00 €
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 034 927,18 €		2 008 139,47 €	2 008 139,47 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 103 040,85	283 283,42	720 699,00 €	1 003 982,42 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES ET CAUTIONS	982 000,00		2 000,00 €	2 000,00 €
166 REFINANCEMENT DE DETTE			3 283 024,00 €	3 283 024,00 €
16 CREDIT REVOLVING	924 000,00		900 000,00 €	900 000,00 €
27 AUTRES IMMOBILISATION FINANCIERES	273 624,00		213 044,00 €	213 044,00 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00		10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	5 838 234,52	283 283,42	8 943 406,47	9 226 689,89
021 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 720 274,15		3 471 076,46 €	3 471 076,46 €
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS + 024	676 725,00		1 205 596,00 €	1 205 596,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 948 000,00		1 800 000,00 €	1 800 000,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	5 344 999,15	- €	6 476 672,46	6 476 672,46
TOTAL RECETTES	11 183 233,67	283 283,42	15 420 078,93	15 703 362,35

2017-23 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2017

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 4 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert), 2 abstentions (Mme Danhiez, M. Charoussel) :

- **Approuve** la reprise anticipée des résultats d'exécution de l'exercice 2016

Section d'exploitation :	185 428,71 €
Section d'investissement :	54 103,57 €

- **Approuve** par anticipation le résultat final de l'exercice 2016 tel qu'il se présente ci-dessous :

A – Résultat final de la section d'exploitation	185 428,41 €
- Résultat de la section d'investissement :	+ 54 103,57 €
- solde des restes à réaliser :	+ 61 090,60 €

B - Résultat final de la section investissement :	+ 115 194,17 €

- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2016- Recettes d'investissement : 61 090,60 € HT.
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif assainissement 2017 par chapitres, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section d'exploitation du budget primitif assainissement 2017 par chapitres, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** globalement le budget primitif assainissement pour l'exercice 2017 tel qu'il lui est présenté ci-après :

Section d'exploitation

	BP 2017
Exploitations dépenses	1 130 628,71
Dépenses réelles	488 074,00
011 Charges à caractère général	241 200,00
012 Charges de personnel	180 000,00
65 Autres charges de gestion courante	500,00
66 Charges financières	26 374,00
67 Charges exceptionnelles	40 000,00

Dépenses d'Ordre	642 554,71
023 Virement à la section d'investissement	273 854,71
042 Opé. D'Ordre de transfert entre sections	368 700,00

Exploitation Recettes	1 130 628,71
Recettes réelles	880 000,00
70 Produits de gestion courante	850 000,00
77 Produits exceptionnels	30 000,00
Recettes d'Ordre	250 628,71
042 opé. D'ordre de transfert entre sections	65 200,00
002 Résultat reporté	185 428,71

Section d'investissement

	BP 2017	RAR 2016	total BP 2017
Investissement Dépenses	2 908 910,00	0,00	2 908 910,00
Dépenses réelles	1 643 710,00	0,00	1 643 710,00
16 Emprunts et dettes assimilés	900 000,00		900 000,00
16 Emprunts OCLT	243 710,00		243 710,00
23 Immobilisations en cours	500 000,00		500 000,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
13 Subventions	0,00		0,00
Dépenses d'ordre	1 265 200,00	0,00	1 265 200,00
040 Opé. D'ordre de transfert entre sections	65 200,00		65 200,00
041 Opérations patrimoniales	1 200 000,00		1 200 000,00
001 Résultat reporté	0,00		0,00
Investissement Recettes	2 847 819,40	61 090,60	2 908 910,00
Recettes réelles	951 161,12	61 090,60	1 012 251,72
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	51 161,12		51 161,12
16 Emprunts OCLT	900 000,00		900 000,00
13 Subventions	0,00	61 090,60	61 090,60
Recettes d'ordre	1 896 658,28	0,00	1 896 658,28
001 Résultat reporté	54 103,57		54 103,57
021 Virement de la section de fonct	273 854,71		273 854,71
040 Opé. D'ordre de transfert entre sections	368 700,00		368 700,00
041 Opérations patrimoniales	1 200 000,00		1 200 000,00

2017-24 – FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mme Danhiez, M. Charouset, M. Bernert, M. Redouane), 3 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche) :

- **Fixe**, à compter de l'année 2017, les taux des trois taxes locales tel que cela lui a été présenté :

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Fiscalité directe	2016			2017			Evolution 2017/2016 en %			
	Bases notifiées	Taux	Produit encaissé	Bases Prévisionnelles	Taux	Produit estimé 2017	Bases	Taux	Produit encaissé	écart en valeur
Taxe d'habitation	40 485 143	17,57%	7 113 240	41 031 000	17,57%	7 209 147	1,35%	0,00%	1,35%	95 907
Taxe foncière	29 289 544	25,52%	7 474 692	28 718 000	25,52%	7 328 834	-1,95%	0,00%	-1,95%	- 145 858
Taxe foncière (non bâti)	60 044	93,32%	56 033	91 100	93,32%	85 015	51,72%	0,00%	51,72%	28 981
Total	69 834 731		14 643 964	69 840 100		14 622 995			-0,14%	-20 969

2017-25 – FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2017

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Redouane) :

- **Vote** l'enveloppe globale attribuée aux associations et organismes.

Par 28 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Redouane), 1 NPPV (M. Da Silva) :

- **Vote** la subvention au profit de l'ACPUO.

Par 27 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Redouane), 2 NPPV (Mme Viala, Mme Auzou-Connes) :

- **Vote** la subvention au profit de l'ARPO.

Par 28 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Redouane), 1 NPPV (M. Missenard) :

- **Vote** la subvention au profit du Foyer Socio Educatif du Lycée Blaise Pascal.

Par 28 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Redouane), 1 NPPV (Mme Caux) :

- **Vote** la subvention au profit du Tennis Club d'Orsay.
- **Dit** que les subventions aux associations se répartissent ainsi :

Subventions affectées aux associations :	695 735 €
Subventions classes de découverte :	44 123 €
Subventions non encore affectées :	4 100 €
Sous-total :	743 958 €
Subvention au CCAS :	555 000 €
TOTAL SUBVENTIONS :	1 298 958 €

2017-26 – FINANCES – VOTE DES IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GENERAUX DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert), 3 abstentions (Mme Danhiez, M. Charousset, M. Redouane) :

- **Approuve** le montant des impôts à lever, correspondant à la contribution de la commune au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette pour un montant de 249 265,38 €.

2017-27 – FINANCES – INDEXATION DES INDEMNITES DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Redouane) :

- **Modifie** le tableau indemnitaire suivant pour faire désormais référence à l'indice brut terminal de la fonction publique

- **Précise** que cette modification intervient à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément aux textes y afférent.
- **Rappelle** que la dépense est inscrite au budget primitif 2017.

BENEFICIAIRES	MODE DE CALCUL
Le Maire	65% de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 15% pour les communes chefs-lieux de canton soit 74,75% de l'indice brut terminal.
9 adjoints au Maire	22,39% de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 15% pour les communes chefs-lieux de canton soit 25,74% de l'indice brut terminal pour chacun.
11 conseillers municipaux délégués	4,18% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

2017-28 – FINANCES – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES ASSURANCES CYBER RISQUES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2018-2021.
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.
- **Autorise** monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

2017-29 – FINANCES – FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL MIS EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE PARIS SACLAY – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE DE RUGBY

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 3 voix contre (Mme Danhiez, M. Charoussat, M. Redouane), 3 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche) :

- **Approuve** les termes de la convention de fonds de concours avec la Communauté Paris-Saclay pour les travaux la réalisation d'un terrain synthétique de rugby au stade municipal de la Peupleraie.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de fonds de concours avec la Communauté Paris-Saclay.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget d'investissement 2017.

2017-30 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charoussat, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Modifie** le tableau des effectifs comme suit :

Au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR :

Filière administrative

Cadre d'emplois : adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 8 - nouvel effectif : 21
Grade : adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 13 - nouvel effectif : 0
Grade : adjoint administratif	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 14
Grade : adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 14 - nouvel effectif : 0

Filière technique

Cadre d'emplois : adjoints techniques

Grade : adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 6 - nouvel effectif : 22
Grade : adjoint technique de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 19 - nouvel effectif : 0
Grade : adjoint technique	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 98
Grade : adjoint technique de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 98 - nouvel effectif : 0

Filière sociale & médico-sociale

Cadre d'emplois : agents sociaux

Grade : agent social principal de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 2
Grade : agent social de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 0
Grade : agent social	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 10
Grade : agent social de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 10 - nouvel effectif : 0

Cadre d'emplois : agents spécialisés des écoles maternelles

Grade : agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 4 - nouvel effectif : 10
Grade : agent spécialisé des écoles maternelles	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 4
Grade : agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 11 - nouvel effectif : 0

Cadre d'emplois : auxiliaires de puéricultureGrade : auxiliaires de puériculture principal de 2^{ème} classe- ancien effectif : 11
- nouvel effectif : 24

Grade : auxiliaires de puériculture

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 14Grade : auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe- ancien effectif : 27
- nouvel effectif : 0**Filière animation****Cadre d'emplois : adjoints d'animations**Grade : adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 3Grade : adjoint d'animation de 1^{ère} classe- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 0

Grade : adjoint d'animation

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 18Grade : adjoint d'animation de 2^{ème} classe- ancien effectif : 18
- nouvel effectif : 0

A compter du 1^{er} avril, à la demande de l'agent et dans l'intérêt du service, la transformation d'1 emploi d'adjoint technique à temps non complet (21,28/35^{ème}) en 1 emploi à temps plein à compter du 01/04/2017.

A compter du 1^{er} mai, la suppression d'1 emploi d'adjoint technique à temps plein et la création d'1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 15h par semaine sur 36 semaines

Au 1^{er} juillet 2017, pour nomination des agents suite aux avancements de carrière, sous réserve de l'avis favorable de la CAP du CIG de Versailles, le tableau des effectifs serait modifié ainsi qu'il suit :

Filière administrative**Cadre d'emplois : attachés**

Grade : attaché hors classe

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Grade : attaché principal

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 2**Cadre d'emplois : rédacteurs**Grade : rédacteur principal de 2^{ème} classe- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

Grade : rédacteur

- ancien effectif : 15
- nouvel effectif : 14**Cadre d'emplois : adjoints administratifs**Grade : rédacteur principal de 1^{ère} classe- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 6Grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe- ancien effectif : 21
- nouvel effectif : 19**Filière technique****Cadre d'emplois : agents de maîtrise**

Grade : agent de maîtrise principal

- ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 8

Grade : agent de maîtrise

- ancien effectif : 12
- nouvel effectif : 11

Grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 22
- nouvel effectif : 24

Grade : adjoint technique

- ancien effectif : 98
- nouvel effectif : 96

Filière sociale & médico-sociale

Cadre d'emplois : agents sociaux

Grade : agent social

- ancien effectif : 10
- nouvel effectif : 9

Cadre d'emplois : agents spécialisés des écoles maternelles

Grade : agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Grade : agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 10
- nouvel effectif : 8

Cadre d'emplois : éducateurs de jeunes enfants

Grade : éducateur principal de jeunes enfants

- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 5

Grade : éducateur de jeunes enfants

- ancien effectif : 8
- nouvel effectif : 7

Filière animation

Cadre d'emplois : adjoints d'animations

Grade : adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

Grade : adjoint d'animation

- ancien effectif : 18
- nouvel effectif : 17

- **Précise** que, si nécessaire, les emplois permanents peuvent être pourvus par un agent contractuel de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2017-31 – AMENAGEMENT DURABLE ET PROSPECTIVE TERRITORIALE – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Décide** d'approuver les modifications apportées au projet de P.L.U arrêté.
- **Décide** d'approuver les 4 amendements, tels qu'annexés à la présente délibération :
 - **1^{er} amendement** : à l'unanimité
 - **2^{ème} amendement** : à l'unanimité
 - **3^{ème} amendement** : par 30 voix pour, 3 abstentions (M. Roche, M. Bernert, M. Redouane)
 - **4^{ème} amendement** : à l'unanimité
- **Décide** d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération.

- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **Dit** que conformément aux dispositions des articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune d'ORSAY. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **Précise** que le dossier de Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public au service urbanisme de la Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture des services.
- **Précise** que la présente délibération sera exécutoire :
 - o Dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet conformément à l'article L 153-24 du Code de l'Urbanisme.
 - o Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

2017-32 – CULTURE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE PARIS SACLAY POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL « ET SI ON DANSAIT ? » 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, (M. Charousset absent) :

- **Autorise** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la Communauté Paris-Saclay, et à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la commune.

2017-33 – JEUNESSE – AIDE AU FONCTIONNEMENT – FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – PROJET ADOLESCENTS

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 2 voix contre (Mme Parvez, M. Redouane), (M. Charousset absent) :

- **Approuve** la convention Fonds Publics et Territoires SDAF.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention Fonds Publics et Territoires SDAF avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

2017-34 – JEUNESSE – PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES MINI SEJOURS D'ETE

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Bernert), (M. Charousset absent) :

- **Approuve** les tarifs applicables à ces mini-séjours, ci-annexés.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

ANNEXE : TABLEAU DE PRESENTATION DES MINI-SEJOURS D'ETE

<u>Service</u>	<u>Lieu</u>	<u>Dates</u>	<u>Tranche d'âge</u>	<u>Prestations</u>	<u>Prix Réel par enfant</u>
JEUNESSE	Le Calvados	10 au 13 juillet 2017	11 / 17 ans	-TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE -ENCADREMENT - HEBERGEMENT EN GESTION LIBRE -ACTIVITES : -luge sur rail et parcours pieds nus Viaduc de la Souleuvre, -descente en canoë à Condé sur Vire, -visite du haras de Saint-Lô, -balade à cheval, -visite au Mont Saint Michel avec visite ludique le matin et découverte de la baie, -disc-golf.	247,50 €
	L'Yonne	21 au 24 août 2017	11 / 17 ans	TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE ENCADREMENT EN GESTION LIBRE HEBERGEMENT <u>ACTIVITES PROPOSEES :</u> - initiation quad/mini-moto, - parcours aventure, - balade à cheval, - Tir à l'arc, - visite du château de Guédelon.	289 €

TARIFICATION POUR LES MINI-SEJOURS PROPOSES

- Pour le mini-séjour dans le Calvados :
 - ◆ le tarif minimum de 50,50 € pour un quotient minimum de 200 €
 - ◆ le tarif maximum de 198 € pour un quotient maximum de 2300 €
 - Pour les non Orcéens : le tarif maximum est fixé à 247,50 €.
- ✓ Pour le mini-séjour dans l'Yonne :
 - ◆ le tarif minimum de 57,80 € pour un quotient minimum de 200 €
 - ◆ le tarif maximum de 231,20 € pour un quotient maximum de 2300 €
 - Pour les non Orcéens : le tarif maximum est fixé à 289 €.

2017-35 – ENFANCE – TARIFICATION DES SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES – ETE 2017

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 4 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert), (M. Charousset absent) :

- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
 - ✓ **pour le séjour de 14 jours à Gouville-sur-mer (pour les 6/14 ans) :**
 - le tarif minimum de 160,03 € pour un quotient minimum de 200 €,
 - le tarif intermédiaire de 528 € pour un quotient intermédiaire de 750 €,
 - le tarif maximum de 960 € pour un quotient maximum de 2 300 €.
 - ✓ **pour le séjour de 14 jours à Xonrupt Longemer (pour les 6/14 ans):**
 - le tarif minimum de 156,70 € pour un quotient minimum de 200 €,
 - le tarif intermédiaire de 517 € pour un quotient intermédiaire de 750 €,
 - le tarif maximum de 940 € pour un quotient maximum de 2 300 €.
- **Précise** qu'un acompte de 30 % est demandé à l'inscription.
- **Précise** que les familles ont la possibilité de régler le montant restant en deux fois.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget 2017 de la commune.

2017-36 – SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE PARIS SACLAY POUR L'ORGANISATION DE L'ORCEENNE NATURE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, (M. Charousset absent) :

- **Sollicite** de la part de la Communauté Paris-Saclay, une subvention d'un montant de 2 500 € pour l'organisation de l'Orcéenne Nature qui aura lieu le dimanche 4 juin 2017.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

2017-37 – SERVICES TECHNIQUES – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE AUTORISATION PREALABLE POUR MODIFICATION DES FACADES ET AMELIORATION DE L'ISOLATION DU GYMNASE DU GUICHET

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, (M. Charousset absent) :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer la déclaration préalable, et à signer toutes les demandes d'autorisations administratives relatives à cette opération de travaux.

La séance est levée à 1 heure.

Orsay, le 03 AVR 2017

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu

de la publication le : 03 AVR 2017

